

**LE CLUB**

*de la table française*



## ***VEILLE MENSUELLE DE LA TABLE FRANÇAISE***

*Septembre 2023*

### **ACTUALITÉ DU CLUB**

02

### **ALIMENTAIRE ET AGROALIMENTAIRE**

03

*Actualités législatives  
Questions au Gouvernement  
Autres actualités*

### **VEILLE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE**

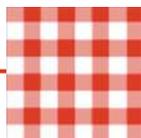
07

### **DÉCIDEURS**

11

### **ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES**

12



## **ACTUALITE DU CLUB**

- **Du 6 au 9 septembre 2023 : Village International de la Gastronomie**

Jardin du Trocadéro

- **Le 7 septembre 2023 à 16h : Inauguration du 1<sup>er</sup> Forum de l'Alimentation 6<sup>e</sup> édition du Village International de la Gastronomie**

Quai Jacques Chirac / Pont d'Iéna-Pont d'Alma

- **Le mardi 10 octobre de 12h30 à 14h30 chez Ferrandi**

28 Rue de l'Abbé Grégoire, 75006 Paris

- **Le 7 novembre de 12h30 à 14h30 chez Ferrandi**

28 Rue de l'Abbé Grégoire, 75006 Paris

- **Du 7 au 14 novembre 2023 Semaine nationale de la dénutrition**

Format à venir

- **Le FIPC organise la 14<sup>e</sup> édition au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 avec pour thématique LE PAIN :**

**5-8 octobre : Exposition de 20 photos du Grand Prix et des photos du Prix des Jeunes Talents - Salon de la Photo à la Grande Halle de La Villette**

**16 novembre : Inauguration officiel FIPC 2023 - Salle Olympe de Gouges**

**17-30 novembre : Exposition des 60 photos du Grand Prix + photos du Prix des Jeunes Talents.**

**23 novembre : journée Rencontres & Débats**

**30 novembre : La cérémonie de remise des trophées LES LENTILLES D'OR FIPC 2023 se tiendra au ministère de la Culture.**

**2 compétitions de photos se dérouleront :**

**Le Grand Prix :** La direction artistique du festival sélectionnera 20 photographes plasticiens français et étrangers qui réaliseront chacun 3 photographies pour illustrer la thématique (60 photos au total).

**Le Prix des Jeunes Talents :** Un nouveau prix créé pour mettre en valeur le talent des jeunes boulangers et photographes. Des jeunes en formation à l'Ecole de Boulangerie-Pâtisserie de Paris et des jeunes photographes issus de l'école SPEOS doivent, en binôme, présenter un travail commun. Les photos seront exposées dans un premier temps à Paris dans deux endroits ouverts au public :

**La Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française est le partenaire institutionnel de l'évènement**

- **Du 20 au 22 octobre 2023 : Toquicimes - le festival de la cuisine de montagne**

Megève



## ACTUALITÉS LEGISLATIVES

### LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

#### ▪ PACTE ET LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLES – LIVRE BLANC DE PROPOSITIONS DU GROUPE LR

Le député [Julien Dive](#) (LR – Aisne) a déclaré, le 23 août, sur France Culture que **le groupe Les Républicains déposera sa contribution au Pacte et à la Loi d'orientation et d'avenir agricoles fin septembre/début octobre.**

Après plusieurs visites dans des fermes de France jusqu'à fin septembre, **plusieurs députés LR rédigeront un Livre Blanc de propositions qui servira de base de travail pour déposer des amendements** lors des discussions du projet gouvernemental à l'Assemblée nationale.



Pour rappel, un « court » projet de loi a été envoyé à Matignon par le service des affaires juridiques du ministère de l'Agriculture **le 22 juillet**. Le Gouvernement souhaite que son projet soit présenté en conseil des ministres mi-septembre.

Pour consulter l'intégralité de l'entretien du député Julien Dive au micro de France Culture, cliquez [ici](#)



## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

		Thématique Élevage	
<a href="#">N°10971</a>	Député Hubert Julien-Laferrière (Écologiste – Rhône)	Interdiction de l'élevage en cage	
<a href="#">N°07533</a>	Sénateur Alain Duffourg (UC – Gers)	Vaccination des volailles et palmipèdes	<a href="#">Réponse publiée le 24/08/2023</a>
<a href="#">N°05411</a>	Sénateur François Bonhomme (LR – Tarn-et-Garonne)	Dispositifs de lutte contre la propagation de l'épidémie d'influenza aviaire en France	<a href="#">Réponse publiée le 24/08/2023</a>
		Thématique Environnement	
<a href="#">N°10967</a>	Députée Annaïg Le Meur (Renaissance - Finistère)	Affichage environnemental dans le secteur de l'alimentation	
<a href="#">N°3284</a>	Adrien Quatennens (LFI – Nord)	Faiblesse du contrôle environnemental des agrandissements des élevages laitiers	<a href="#">Réponse publiée le 29/08/2023</a>
		Thématique Alimentation	
<a href="#">N°10966</a>	Député Damien Maudet (LFI – Haute-Vienne)	On veut manger français, pas néo-zélandais	

<a href="#">N°3671</a>	Député Daniel Labaronne (Renaissance – Indre-et-Loire)	<b>Dénomination des protéines animales de synthèse</b>	<a href="#">Réponse publiée le 29/08/2023</a>
<a href="#">N°07376</a>	Sénatrice Patricia Schillinger (RDPI – Haut-Rhin)	<b>Application et respect des dispositions des lois « Egalim »</b>	<a href="#">Réponse publiée le 24/08/2023</a>
<a href="#">N°05063</a>	Sénatrice Nadège Havet (RDPI – Finistère)	<b>Application de l'article 77 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020</b>	<a href="#">Réponse publiée le 24/08/2023</a>
<a href="#">N°07142</a>	Sénatrice Anne Le Houerou (SER – Côtes-d'Armor)	<b>Conditions d'utilisation du terme fromage fermier</b>	<a href="#">Réponse publiée le 24/08/2023</a>
<a href="#">N°10930</a>	Député Jean-Marc Zulesi (Renaissance – Bouches-du-Rhône)	<b>Préoccupations autour de la qualité nutritionnelle du pain</b>	
		<b>Thématique Bien-être animal</b>	
<a href="#">N°10039</a>	Députée Sandra Regol (Écologiste – Bas-Rhin)	<b>Prise en considération du bien-être animal dans le SIQO</b>	<a href="#">Réponse publiée le 29/08/2023</a>
		<b>Thématique Agriculture et Agricole</b>	
<a href="#">N°05428</a>	Sénéateur Christian Sarrazy-Redon (SER – Haute-Vienne)	<b>Déconversions en agriculture biologique</b>	<a href="#">Réponse publiée le 24/08/2023</a>
<a href="#">N°07403</a>	Sénéateur François (LR – Tarn-et-Garonne)	<b>Pour une augmentation du financement français des programmes opérationnels de la PAC</b>	<a href="#">Réponse publiée le 24/08/2023</a>
<a href="#">N°05929</a>	Sénéateur Franck Montaugé (SER – Gers)	<b>Réforme des indications géographiques des produits agricoles</b>	<a href="#">Réponse publiée le 24/08/2023</a>
		<b>Thématique Accord de libre-échange</b>	
<a href="#">N°10927</a>	Député Arnaud Le Gall (LFI – Val-d'Oise)	<b>Accord de libre-échange avec la Nouvelle Zélande</b>	

## AUTRES ACTUALITÉS



### ▪ **CRISE AGRICOLE – AIDE D'URGENCE POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Dans un communiqué de presse du 7 août, le ministère de l'Agriculture a détaillé la mise en œuvre du plan de soutien spécifique à l'agriculture biologique de 60 millions d'euros.

À la suite de la validation par la Commission européenne du dispositif d'urgence pour l'agriculture biologique, nous retiendrons les principaux paramètres suivants :

- **Toutes les productions et surfaces de l'exploitation devront être soit être certifiées en agriculture biologique soit être en conversion ;**
- **L'exploitation devra avoir subi les dégradations suivantes de ses indicateurs économiques :**
  - **Une perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) en 2022-2023 de 20% ou plus**, par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés de 2018 et 2019.
  - **Une dégradation de la trésorerie en 2022-2023 de 20% ou plus**, par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés de 2018 et 2019.

Ainsi, **l'aide composera jusqu'à 50% de la perte d'EBE** et devra représenter un montant minimum de 1000 euros. Un ajustement pourra être réalisé si les demandes dépassent le montant de l'enveloppe précise le ministère.

**Le guichet de dépôt des dossiers sera clôturé le 20 septembre.** Il s'accompagne d'une foire aux questions pour orienter les demandeurs.

*Pour consulter le communiqué de presse du ministère de l'Agriculture, cliquez [ici](#)*

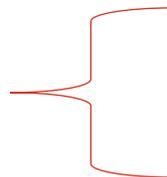
*Pour consulter le guichet de dépôt des dossiers, cliquez [ici](#)*

#### ▪ **DISSOLUTION DU COLLECTIF LES SOULÈVEMENT DE LA TERRE**

Par une **décision du 11 août 2023 du Conseil d'État, la dissolution du collectif Les Soulèvement de la Terre** décidée fin juin par le gouvernement **est suspendue**.

Saisis dans le cadre d'une procédure en référé liberté, les juges ont fait part d'un « **doute sérieux sur la légalité** » du **Décret du 21 juin 2023** portant dissolution du groupement Les Soulèvement de la Terre. En effet, les juges des référés mettent en évidence :

- **Une atteinte à la liberté d'association**
- **Une situation d'urgence**



**Conditions requises pour suspendre provisoirement un décret**

Les juges se prononceront sur le fond de l'affaire à l'automne.

*Pour consulter la décision de suspension du Décret par le Conseil d'État, cliquez [ici](#)*

#### ▪ **CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET D'ARRÊTÉ – CULTURES POUVANT ÊTRE SEMÉES**

**Le ministère de l'Agriculture a lancé le 21 août une consultation publique sur un projet d'arrêté précisant les cultures qui peuvent être semées, plantées ou replantées au titre des campagnes suivant l'emploi de semences de betteraves sucrières traitées avec des produits phytopharmaceutiques** contenant les substances actives imidaclopride ou thiamethoxam lors des campagnes 2021 et 2022.



Pour rappel, un arrêté du 31 janvier 2022 avait autorisé provisoirement l'emploi de semences de betteraves sucrières traitées avec des produits phytopharmaceutiques contenant ces substances actives. Le 3 mai 2023, le Conseil d'État a annulé en totalité l'arrêté du 31 janvier 2022.

**Le projet d'arrêté soumis à cette consultation public rétablit les restrictions relatives aux cultures qui peuvent être implantées dans les trois années suivant l'utilisation en 2021 ou 2022 de semences de betteraves sucrières traitées avec des produits phytopharmaceutiques** contenant les substances actives imidaclopride ou thiamethoxam, telles qu'elles figuraient à l'annexe 2 de l'arrêté du 31 janvier 2022.

La consultation est ouverte du 21 août au 11 septembre 2023.

Pour participer à la consultation publique, cliquez [ici](#)

## ▪ **CONSEIL DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE**

Dans un entretien avec Le Point paru le 23 août, le **Président de la République a expliqué que la planification écologique sera « déclinée de manière territoriale et concrète à partir de la rentrée ».**

Pour se faire, **l'exécutif planche sur le lancement du Conseil de planification écologique le 14 septembre**, après la rentrée politique et avant celle du Parlement.



Pour rappel, la Première Ministre a présenté, le 12 juillet, les grandes lignes de la planification écologique d'ici à 2030. Cette stratégie gouvernementale bénéficiera notamment :

- De l'augmentation du budget MaPrimeRénov' porté à quatre milliards d'euros
- De 100 milliards d'euros sur 5 ans pour la décarbonisation de l'industrie
- D'une stratégie pour la biodiversité disposant de 264 millions d'euros de crédits supplémentaires

Pour consulter l'intégralité de l'entretien d'Emmanuel Macron avec Le Point, cliquez [ici](#)

## ▪ **PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE – REBOISEMENT DE FRICHES AGRICOLES**

Un **document de travail du Secrétariat général à la planification écologique** publié fin juillet fixe comme objectif **le reboisement de 15 000 hectares de friches agricoles d'ici à 2030**, grâce notamment au développement du label bas carbone.

Le **groupe de travail chargé de préparer le plan national de renouvellement forestier assure** que cet **objectif** de 15 000 hectares semble « compatible » avec les **besoins fonciers futurs des agriculteurs** liés à leur production alimentaire ou énergétique.

Pour consulter le document de travail du SGPE dans son intégralité, cliquez [ici](#)

## ▪ **SEUIL DE REVENTE À PERTE – RELATIONS COMMERCIALES**

**Les distributeurs ont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre pour transmettre au gouvernement un document présentant la part du surplus de chiffre d'affaires enregistré.**

Cela fait suite à la **mise en œuvre de la majoration de 10% du seuil de revente à la perte, mesure issue de la Loi Egalim et qui fait l'objet d'une expérimentation jusqu'au 15 avril 2025.**

Ces chiffres serviront à nourrir un rapport que le gouvernement transmettra aux parlementaires afin d'évaluer l'efficacité et la nécessité de la pérennisation de cette mesure.

Pour consulter en détail le contenu de cette mesure, cliquez [ici](#)

## ▪ **BESOINS AGRICOLES EN EAU**

Un **rapport d'orientation des Jeunes Agriculteurs propose une nouvelle hiérarchisation des usages économiques de l'eau.** Pour le syndicat, les **besoins agricoles en eau devraient être placés au-dessus des loisirs et des industries non alimentaires.** « *Le manque d'eau est l'un des plus grands défis à l'avenir et il*

*sera nécessaire de trouver diverses solutions pour pouvoir s’y adapter, qu’il s’agisse d’utiliser l’eau de manière efficiente (...) » peut-on lire dans le rapport.*

Dès lors, cette nouvelle hiérarchisation **implique** :

- La **question de la captation des eaux minérales dans les nappes phréatiques** pour la production d’eau en bouteille.
- **L’importance de la formation des professionnels à l’utilisation efficiente de l’eau** en particulier pour l’aspersion.
- La **généralisation des commissions locales de l’eau dans tous les bassins-versants** et pour les principales nappes phréatiques.



Pour rappel, un rapport transpartisan de la commission des affaires économiques de l’Assemblée nationale et présenté par les Députés [Patrice Perrot](#) (Renaissance – Nièvre) et [René Pilato](#) (LFI – Charente) du 28 juin 2023 défendait déjà cette nouvelle hiérarchisation des usages.

*Pour consulter le rapport d’orientation des Jeunes Agriculteurs dans son intégralité, cliquez [ici](#)  
Pour consulter le rapport transpartisan de l’Assemblée nationale dans son intégralité, cliquez [ici](#)*

## VEILLE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

### DOMAINE LÉGISLATIF

#### ▪ PROPOSITION DE RÈGLEMENT – BIEN-ÊTRE ANIMAL – POSITION FRANÇAISE

**Le ministère de l’Agriculture a publié le 9 août un communiqué dans lequel l’exécutif fixe ses lignes rouges et émet quelques propositions** concernant le futur paquet législatif relatif au bien-être animal.

Les **priorités de la France** pour réviser la législation européenne sur le bien-être animal sont :

- Mise en place d’un **plan de modernisation des abattoirs**.
- Mise en place d’un **plan de lutte contre l’abandon des animaux de compagnies**.
- **Fin de de la castration à vif des porcelets**.
- **Fin du broyage des poussins**.
- Mise en place d’**investissements pour le bien-être animal et la biosécurité en élevage**.

À côté de ces mesures, les autorités françaises appellent la Commission européenne à **ne pas créer de situation plaçant l’élevage en situation de distorsion de concurrence ou de perte de compétitivité**. Pour se faire, le ministère de l’Agriculture préconise de :

- Travailler à un **renforcement de degré d’harmonisation du marché intérieur de l’Union Européenne**.
- **D’améliorer l’application des normes européennes par les pays tiers** pour les produits d’origine animale qu’ils exportent vers l’Union dans une logique de réciprocité.
- Mettre en place des **mesures « miroirs » qui soient véritablement intégrées** dans les textes du futur paquet législatif.
- Favoriser **l’amélioration de l’information du consommateur via un étiquetage des produits animaux** mis sur le marché européen.

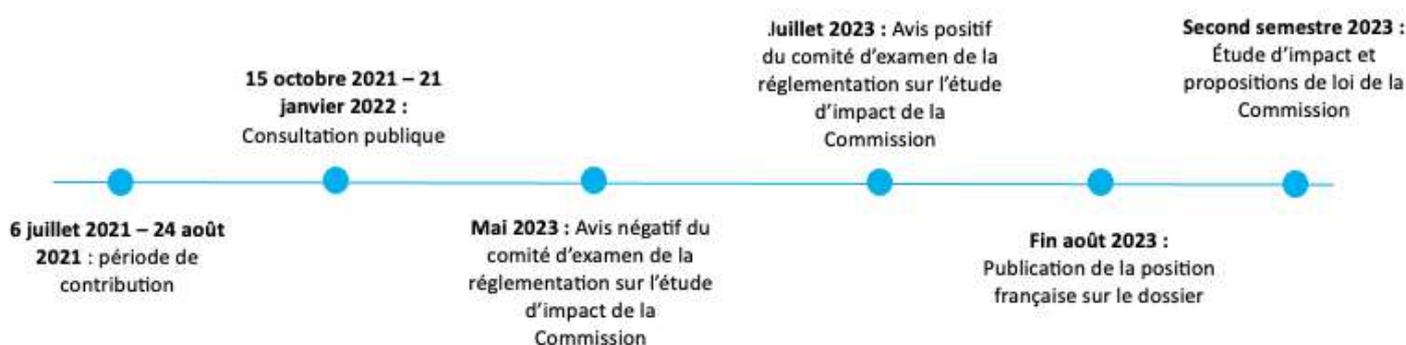
Par ailleurs, le gouvernement français appelle la Commission européenne à **porter une attention particulière à l'amélioration des conditions d'élevage et de transport des animaux** :

- **Prise en charge de la douleur.**
- **Interdiction de l'élimination systématique des poussins mâles en filières œufs.**
- Désigner obligatoirement un **réfèrent bien-être animal** dans les élevages.
- **Former le personnel** à cet effet.
- Créer un **observatoire européen des transports d'animaux.**

La France souhaite que l'ensemble des mesures envisagées fassent l'objet d'études d'impact préalables et que la transition se fasse sur la durée afin de laisser le temps aux professionnels de s'adapter aux nouvelles normes.



Pour rappel, voici le calendrier des étapes du futur paquet législatif sur le bien-être animal



Pour consulter le communiqué du ministère de l'Agriculture, cliquez [ici](#)

## DOMAINE RÉGLEMENTAIRE

### ▪ PROJET D'ACTE D'EXÉCUTION RENOUELANT L'AUTORISATION DU GLYPHOSATE

Le 30 août, une représentante de la Commission a indiqué devant les eurodéputés de la commission AGRI que le projet d'acte d'exécution renouvelant l'autorisation du glyphosate était en « phase de consultation interne » et sera diffusé « très prochainement », en amont de la réunion du Comité permanent des végétaux prévue le 15 septembre.

Ce projet d'acte d'exécution de renouvellement se fonde sur l'évaluation de l'Efsa (Autorité sanitaire européenne) qui affirme ne pas avoir identifié de « domaine de préoccupation critique » concernant le glyphosate.

Enfin, la fonctionnaire a assurée à la commission AGRI du Parlement européen que le processus était extrêmement transparent. « *Le glyphosate n'est pas différent des autres molécules sur lesquelles nous avons travaillé dans le passé, nous suivons la même procédure, très solide et très rigide.* » a-t-elle précisé.

Pour consulter l'échange entre la Commission européenne et les eurodéputés de la commission AGRI dans son intégralité, cliquez [ici](#)

## ▪ PAC – ASSOULPISSEMENT DES RÈGLES DE FINANCEMENTS DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

La Commission européenne a publié deux actes d'exécution au Journal Officiel de l'UE le 8 août concernant les programmes mis en œuvre par les organisations de producteurs et cofinancés par l'UE dans le cadre de la PAC.

Composés de 2 articles chacun, les deux actes d'exécution prévoient :

- Dans son Article 1<sup>er</sup> du Règlement d'exécution 2023/1619 que « *la règle selon laquelle les mesures de prévention et de gestion des crises ne doivent pas représenter plus d'un tiers des dépenses engagées dans le cadre du programme opérationnel ne s'applique pas en 2023* ».
- Dans son Article 1<sup>er</sup> al. 2 du Règlement d'exécution 2023/1620 le **rehaussement à 60% de la limite de l'aide financière que l'UE peut apporter à ces programmes opérationnels (initialement fixés à 50%)**.

La Commission européenne **justifie ces mesures « en raison de graves phénomènes météorologiques défavorables survenus dans plusieurs régions d'États membres au printemps 2023 »**.

Pour consulter le Règlement d'exécution 2023/1619 dans son intégralité, cliquez [ici](#)

Pour consulter le Règlement d'exécution 2023/1620 dans son intégralité, cliquez [ici](#)

## ▪ ÉTIQUETAGE & RÉVISION DES NORMES DE COMMERCIALISATION

**Après l'adoption d'un acte délégué le 17 juillet dernier**, la Commission européenne estime que la législation européenne « autorise le marquage d'œufs sur le site de production ou bien dans le premier centre d'emballage où ils sont livrés. »

Cela implique un certain risque de marquage erroné et pourrait entraîner des problèmes de traçabilité en cas d'incidents liés à la sécurité alimentaire explique l'exécutif européen. Ainsi, **la Commission européenne propose de créer une nouvelle obligation : le marquage des œufs devra se faire sur leur lieu de production tout en prévoyant la possibilité pour les États d'adopter des exemptions**.

Le Conseil de l'UE et le Parlement disposent de deux mois à compter du 17 juillet 2023 pour formuler d'éventuelles objections.

Pour consulter l'acte délégué dans son intégralité, cliquez [ici](#)

En parallèle, **l'exécutif européen a adopté le 17 août 2023 un autre acte délégué visant à réformer les normes de commercialisation de plusieurs produits alimentaires** tels que les **pommes**, les **bananes** ou encore les **tomates**. Ainsi, **les emballages** de ces produits devront **indiquer** :

- **Le pays d'origine**
- **La région où ils sont cultivés**
- Dans le cas d'un mélange de variété, l'indication de chaque pays d'origine figurera à côté du nom de la variété concernée

Le Conseil de l'UE et le Parlement disposent également de deux mois à compter du 17 août 2023 pour formuler d'éventuelles objections.

Poursuivant son travail de révision des normes de commercialisation des produits agricoles, la Commission européenne prévoit d'adopter de nouveaux actes délégués concernant la viande de volaille, l'huile d'olive et le cidre.

Pour consulter l'acte délégué dans son intégralité, cliquez [ici](#)

#### ▪ **PROJET DE DÉCRET – DÉNOMINATIONS & APPELLATIONS**

Le 23 août la France a notifié à la Commission européenne un projet de décret relatif à l'utilisation de certaines dénominations employées pour désigner des denrées comportant des protéines végétales.

**Objectif : Interdire l'utilisation de certaines appellations, telles que « steak végétal, Jambon, Grillade », pour désigner des aliments composés de protéines végétales.**



Pour rappel, un décret similaire avait été publié au Journal officiel le 29 juin 2022 avant d'être suspendu par le Conseil d'État qui avait estimé que ce décret ne dressait aucune liste exhaustive des dénominations interdites entachant le texte d'imprécisions.

Ainsi, Avec ce nouveau projet de décret, le gouvernement français ouvre une nouvelle procédure et demande à la Commission européenne d'étudier ce texte établissant une liste exhaustive des termes prohibés.

### **AUTRES ACTUALITÉS**

#### ▪ **BIEN-ÊTRE ANIMAL – PROGRAMME-CADRE PLURIANNUEL DE L'UE**

Le programme-cadre pluriannuel Horizon Europe a alloué 3 millions d'euros au réseau WelFarm constitué de représentants de la profession porcine de 8 pays (France, Espagne, Portugal, Italie, Danemark, Irlande, Finlande, Roumanie).

Les membres du consortium vont mettre en commun les expériences d'éleveurs qui ont instauré sur leur exploitation des pratiques innovantes et efficaces pour améliorer le bien-être animal. Plusieurs thèmes seront étudiés :

- Les maternités en liberté.
- L'arrêt de la castration à vif des porcelets.
- La caudectomie (coupe de queue).

À l'issue de ces travaux, un recueil des meilleurs pratiques et leur incidence économique sera rédigé et nourrira les débats lors de la révision de la législation sur le bien-être animal.

#### ▪ **IMPORTATIONS AGRICOLES UKRAINIENNES**

Un rapport de la Commission européenne publié fin août fait état d'une augmentation de 60% des importations agricoles ukrainiennes entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023, pour un total de 5,6 milliards d'euros.

L'exécutif européen précise que l'Ukraine reste la troisième source d'importations agroalimentaires de l'UE depuis le début de l'année. L'institution européenne relève une augmentation significative des flux de céréales, d'oléagineux, de volailles et d'œufs.

Un échange de vue a d'ailleurs eu lieu au Parlement européen entre les eurodéputés et le commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski, sur le sujet des exportations agricoles ukrainiennes.

Pour consulter le rapport de la Commission européenne dans son intégralité, cliquez [ici](#)

## ▪ **LE FUTUR DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE À L'ORDRE DU JOUR**

**Le 19 septembre se tiendra une conférence sur le futur de l'agriculture européenne organisée par le PPE. La Présidente de la Commission s'exprimera au début de l'évènement, après le discours du Président du PPE, Manfred Weber.**

Intitulée « Un pacte européen pour les agriculteurs », **cette conférence doit permettre au PPE de formuler des propositions** dans l'optique des futures élections européennes de 2024.



## DÉCIDEURS

---

### Décideurs publics

#### **Ministère de l'Agriculture**

- [Sylvain Maestracci](#) est nommé directeur du cabinet de Marc Fesneau.
- Yves Auffret est nommé directeur de cabinet adjoint.
- [Mylène Testut-Neves](#) est nommée directrice de cabinet adjoint.

#### **Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

- [Samuel Just](#) est nommé conseiller sur les déchets et l'économie circulaire.

#### **Secrétariat d'État à la biodiversité**

- [François Korysko](#) est nommé conseiller biodiversité terrestre, chasse et transition agroécologique.
- Thomas Collin est nommé conseiller en charge de la mobilisation, du financement et des collectivités territoriales.
- [Delphine Besson](#) est nommée conseillère parlementaire.
- [Marine Braud](#) est nommée directrice de cabinet.
- [Juliette Auricoste](#) est nommée directrice de cabinet adjointe.
- [Yves-Marie Cann](#) est nommé conseiller spécial chargé de la communication.
- Anastasia Wolff est nommée conseillère eau et écosystème.

#### **Commission européenne**

- Frans Timmermans a démissionné de son poste de Commissaire européen à l'Action pour le climat et de Premier vice-président exécutif de la Commission européenne. Wopke Hoekstra, ministre des Affaires étrangères néerlandais, remplace Frans Timmermans au sein du collège des commissaires.

#### **Comité national de gestion des risques en agriculture**

- [Pierre-Étienne Bisch](#) est nommé Président du Comité national de gestion des risques en agriculture. Il remplace François de La Guéronnière.

#### **Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques**

- [Jean-Alain Divanac'h](#) intègre le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques dans la catégorie des représentants des intérêts des exploitants des installations mentionnées à [l'article D.510-1 du code de l'environnement](#) sur proposition de la FNSEA.

#### **Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les Fonds européens agricoles (CCCOP)**

- Christian Avazei quitte ses fonctions de Président de la CCCOP.

#### **Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)**

- Lauric Cécillon est nommé membre du conseil scientifique de l'Inrae en qualité de représentant de l'État.

### **Décideurs privés**

#### **Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO)**

- [Alice Richard](#) est nommée Directrice de l'interprofession des œufs. Elle remplace l'ancien Secrétaire général Maxime Chaumet devenu Directeur général de France Bois Forêt.

#### **Fédération du Commerce et de la Distribution**

- Alexandre Bompard, PDG du groupe Carrefour, devient Président de la Fédération du Commerce et de la Distribution.



## **ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES**

---

### **Arrêtés**

[Arrêté du 28 juillet 2023](#) : Conditions dans lesquelles les candidats ajournés au baccalauréat professionnel, spécialité « productions aquacoles », peuvent se présenter à la spécialité « conduite de productions aquacoles » du baccalauréat professionnel.

[Arrêté du 4 août 2023](#) : Agrément des organismes de sélection des ruminants et des porcins.

[Arrêté du 28 août 2023](#) : Cahier des charges applicable aux entreprises d'assurance pour la prise en charge partielle de primes et cotisations d'assurance récolte 2023 et pour l'indemnisation des pertes de récolte 2023.

### **Décrets**

[Décret n° 2023-722 du 3 août 2023](#) : Installations classées pour la protection de l'environnement.

[Décret n° 2023-791 du 18 août 2023](#) : Dispositions de l'article D. 912-148 du code rural et de la pêche maritime.

[Décret n°2023-815 du 23 août 2023](#) : Dispositions du code rural relatives à la conditionnalité des aides, aux mécanismes financiers et aux régimes de sanction de l'écorégime et fixant des sanctions pour les mesures de soutien couplé aux productions animales de la PAC.

[Décret n° 2023-808 du 22 août 2023](#) : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement dans les établissements publics d'enseignement technique agricole, les établissements publics d'enseignement maritime et aquacole ou affectés au Centre national de promotion rurale.

[Décret n° 2023-807 du 22 août 2023](#) : Prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministère chargé de l'agriculture.

[Décret n° 2023-834 du 29 août 2023](#) : Consommation des vins d'appellation d'origine protégée.

[Décret n° 2023-837 du 30 août 2023](#) : Liste des produits qui ne peuvent pas être vendus en vrac pour des raisons de santé publique.

[Décret n° 2023-835 du 29 août 2023](#) : Conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées

**Le décret sur la réutilisation des eaux usées paru le 30 août** avait été soumis à consultation en juin. Ce texte vise à simplifier la réglementation sur la réutilisation des eaux usées traitées et à définir les conditions d'utilisation des eaux de pluie pour les usages domestiques.

**Objectif : Atteindre 10% de réutilisation de ces eaux d'ici à 2030.**

**Le texte ne concerne cependant pas les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui relèvent d'un régime distinct, ni les industries agroalimentaires.** Ces dernières doivent faire l'objet d'un décret ad hoc, élaboré par les ministères de l'Agriculture et de la Santé, qui fait encore l'objet de discussions avec le Conseil d'État.

**Mathieu la FAY, Secrétaire général du Club**  
06 12 61 40 68 – [mathieu.lafay@compublish.com](mailto:mathieu.lafay@compublish.com)

**Eugénie GARIN, Consultante sénior**  
06 06 73 94 19 - [eugenie.garin@compublish.com](mailto:eugenie.garin@compublish.com)

**Simon GOMEZ, Consultant**  
06 83 52 64 23 – [simon.gomez@compublish.com](mailto:simon.gomez@compublish.com)

[www.clubtablefrancaise.fr](http://www.clubtablefrancaise.fr)  
[@clubtablefr](https://www.instagram.com/clubtablefr)